

Communiqué de presse



Fleur Pellerin se félicite de la signature du contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'Agence France Presse

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, et le Président directeur-général de l'AFP, Emmanuel Hoog, ont signé lundi 8 juin le contrat d'objectifs et de moyens de l'AFP.

Ce contrat vient au terme de plusieurs mois de travail de l'AFP, marqués par plusieurs étapes : l'élaboration d'un plan de développement qui définit les axes stratégiques ; le dénouement positif de la plainte à Bruxelles pour aide d'Etat contre la France qui entérine, au regard du droit européen, les missions d'intérêt général dévolues à l'AFP ; la création d'une filiale technique de moyens et d'innovation qui permet de financer les investissements d'avenir ; la modification du statut de l'AFP par la loi du 17 avril 2015 qui renforce les organes de gouvernance de l'Agence ; une négociation sociale en cours qui vise à doter l'AFP d'un accord d'entreprise.

Fleur Pellerin s'est personnellement réjoui de la signature de ce contrat d'objectifs et de moyens, qui est « le signe fort de l'ambition de l'Etat pour ce fleuron français de l'information à l'international. Cette signature engage une réforme structurelle de l'agence qui lui permettra de continuer à porter haut ses missions de service public d'information, d'innover et d'incarner l'excellence qui la place au meilleur niveau sur le marché européen et mondial. L'Etat lui apporte dans ce cadre un soutien financier à la hauteur des enjeux auxquels l'AFP est aujourd'hui confrontée, avec une relation dont le cadre a pu être réaffirmé ».

Emmanuel Hoog a pour sa part souligné : « Je suis heureux de cette signature et de moyens qui est le fruit d'un long processus d'échanges entre les équipes de l'AFP et l'Etat. Il est historique car il refonde la relation entre ces deux partenaires et porte en lui une logique de développement et de perspectives à un moment décisif dans la vie de l'agence qui doit assurer son rayonnement à l'international. »

Cinq points essentiels caractérisent ce nouveau contrat d'objectifs et de moyens :

- la sécurisation des relations entre l'AFP et l'Etat au regard du droit européen de la concurrence ;
- l'incarnation des missions d'intérêt général dévolues à l'AFP ;
- la traduction du plan de développement de l'Agence et des priorités stratégiques associées (vidéo en direct, infographie interactive, applications sportives innovantes, rayonnement mondial, qualité de service au bénéfice des clients de l'Agence...) ;
- la concrétisation du soutien de l'Etat, avec une dotation en croissance de 1,4 % en moyenne par an entre 2014 et 2018 ;
- des engagements de l'AFP en termes de gestion, en assurant un effort permanent d'adaptation et de modernisation de son cadre de gestion.

Paris, le 8 juin 2015

Contact presse
Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 38 80
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture
et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>